



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 6 FEVRIER 2025 à 19 H 30 en mairie

Présents : Georges THOMAS, Lucie IMBERT, Frédéric CHAUX, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUIRE, Arnaud VASSAL, Odile MASSON Anne-Laure SEUX

Absents : Christiane ROCHEDIX

Secrétaire de séance : Frédéric CHAUX

Pouvoirs :

<u>Mandants</u>	<u>Mandataires</u>
Christiane ROCHEDIX	Odile MASSON
Arnaud VASSAL	Catherine BERTHERAT

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers votants : 14

Date de convocation : 31 janvier 2025

AJOUT DE POINTS :

- Annulation de location de la salle des fêtes

APPROBATION A L'UNANIMITE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

APPROBATION A L'UNANIMITE

1 - ORDURES MENAGERES :

Présentation G.THOMAS

De très nombreuses questions arrivent en mairie quant à l'organisation de la collecte des ordures ménagères à partir de 2025.

- **Pour les particuliers :**

- 2025 est une année test pour la TEOMI. Pour cette année, rien ne sera changé sur le calcul de la redevance pour les particuliers.
- Chaque foyer doit disposer d'une poubelle jaune et d'une poubelle grise.
- A partir du 1^{er} février, collecte une semaine des poubelles jaunes, et la semaine d'après des poubelles grises, et ainsi de suite.
- La collecte à Craitilleux restera les lundis.
- La première semaine de février, semaine appelée B sur le tableau de Loire Forez, ce sont seulement les poubelles jaunes qui seront collectées. Et la semaine d'après seulement les poubelles grises, et ainsi de suite.
- Un calendrier explicatif sera joint au bulletin annuel l'Echo des Mouettes lors de sa distribution prochaine dans tous les foyers.

- **Pour les bâtiments communaux :**

- En 2024 la collecte des poubelles jaunes et grises des bâtiments communaux était faite tous les lundis.
- En 2025, cette collecte passera à une fois tous les 15 jours.
- Ce changement ne pose pas de trop gros problèmes pour ce qui concerne les poubelles jaunes.
- C'est très différent pour ce qui concerne les poubelles grises, compte tenu des 140 repas journaliers à la cantine, et de la location ou l'occupation de la salle des fêtes tous les weekends. Il est hors de question de mettre en place des composteurs extérieurs communs. Et il est aussi hors de question de conserver des déchets alimentaires 15 jours dans les poubelles.
- Nous nous sommes donc tournés vers une entreprise extérieure qui collecterait ces déchets toutes les semaines, et seules les poubelles jaunes seraient collectées par LFA.
- Nous avons une proposition intéressante, logistiquement et financièrement, qui sera présentée au Conseil Municipal. Le changement se ferait début mars.
- Une autre possibilité extérieure est à étudier.
- La crèche, qui bénéficiait des collectes par LFA en même temps que les bâtiments communaux, devra s'organiser avec celle-ci car ses poubelles grises ne pourraient pas être enlevées au titre de déchets alimentaires. Mais ses poubelles jaunes pourraient rester avec les bâtiments communaux.

Montant 2 974 € HT avec la SOCIETE COMPOSTOND.

Il est évoqué d'avoir recours à un méthaniseur, gratuitement, mais la contrainte c'est que les déchets doivent être transportés vers ce dispositif.

APPROBATION A L'UNANIMITE

2 - LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Présentation F.CHAUX

Différents devis seront présentés au Conseil concernant le coût des suivis nécessaires et obligatoires concernant les poteaux, leur entretien ou changement, les arrêtés réglementaires, etc...

Pour un contrôle annuel : CHOLTON : 722,50 € HT, SAUR : 741 € HT, DESAUTEL : 723,64 € HT

CHOIX : DESAUTEL

APPROBATION A L'UNANIMITE

3 - MARQUAGE AU SOL :

Présentation F.CHAUX

La reprise du marquage au sol entre le local technique et le pont sur le Malbief est nécessaire dans ce virage serré qui voit passer un grand nombre de véhicules.

Un devis sera présenté au Conseil Municipal.

- *FOREZ SIGNALISATION : 430 € HT*

APPROBATION A L'UNANIMITE

4 - JURES D'ASSISES :**Présentation G.THOMAS**

Comme chaque année, il convient de procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour 2026.

⇒ *VOLLAT Eric, GOUDET Aymeric, GAUTRIAU Julien*

5 - MUTUELLE SANTE POUR AGENTS :**Présentation G.THOMAS**

La commune s'est positionnée récemment pour adhérer à une protection sociale complémentaire.

Il vous sera demandé maintenant d'adhérer à la consultation du CDG42 pour le risque santé dont les contrats débiteront au 1^{er} janvier 2026.

A cette même date, une participation de la commune sera obligatoire de 15€ pour les agents qui souscriraient une protection santé labellisée.

APPROBATION A L'UNANIMITE**6 - ECHO DES MOUETTES :****Présentation G.THOMAS**

Le bulletin sera distribué tout début février, et avec le calendrier de collecte des ordures ménagères. Il convient de renouveler le contrat de distribution.

Il s'agit encore d'une belle réalisation/ Merci Lucie IMBERT.

Montant proposé 230 € brut pour les 2 documents.

APPROBATION A L'UNANIMITE**7 - PHOTOCOPIEUSES :****Présentation G.THOMAS**

Nous avons une machine noir/couleur à l'école, et une machine noir/couleur en mairie.

Nos contrats comportent un quota de pages de chaque sorte pour chaque machine, et nous dépassons ces quotas :

lieu	contrat NB/mois	réalisé NB/mois		contrat couleur/mois	réalisé couleur/mois
Ecole	3000	5638		500	1022
Mairie	3000	1522		500	2150

Il y a donc surconsommation de copies : en NB et un peu en couleurs à l'école, et surtout en couleurs à la mairie.

Pour info, le coût d'une copie NB (hors papier) est de 0,003 €, et celui d'une copie couleur (toujours hors papier) est de 0,038 €.

La dernière facture de régularisation se monte à 1200,00 € environ pour une année.

Une discipline d'utilisation est à prendre pour les deux secteurs afin de diminuer ces consommations et donc ces coûts : moindre utilisation de la couleur en particulier.

D'autre part, imprimer - lorsque c'est nécessaire – en recto verso le plus souvent possible.

20h44 Suspension de séance - 20h48 reprise de la séance

8 - DEPENSES INVESTISSEMENTS 2025 :**Présentation G.THOMAS**

Pour régler des dépenses d'investissement de 2025, il convient de prendre une délibération l'autorisant. Comme le permet la Loi, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril au plus tard, il est possible d'engager et de mandater des dépenses d'investissements dans une certaine limite.

⇒ 10 956 € (Entreprise SBTP)

APPROBATION A L'UNANIMITE

9 – FACTURE REVETEMENT ROUTE UNIAS :

Une facture de revêtement en enrobé est à régler à l'entreprise qui a fait la sous-couche pour le Département avant la pose du revêtement définitif.

Cette sous couche n'était pas prise en compte par le SIEL pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs.

APPROBATION A L'UNANIMITE

10 - SALLE DES FETES :**Présentation G.THOMAS**

Il deviendrait nécessaire de changer les tables, compte tenu de leur état mais aussi de leur poids qui nécessite deux personnes pour les manipuler.

Nous pourrions nous orienter vers des tables en polyéthylène, pour un montant autour de 4000,00 € y compris les chariots.

Mais en augmentant en parallèle les prix des locations de 50,00 € ce qui amortirait cet achat sur 2 ans environ. Une table de 152cm convient pour 4 personnes, il faudrait environ 50 à 55 tables.

Il conviendrait alors de prendre une délibération pour cette dépense avant vote du budget, et de modifier nos tarifs de location.

A noter qu'il convient de modifier notre site qui indique que la salle des fêtes peut accueillir 225 personnes, et de ramener plutôt ce chiffre à 200 personnes assises.

Achat de 4 tables tests pour constater la qualité des tables.

11 – SALLE DES ASSOCIATIONS :

De nombreuses observations nous parviennent quant à la propreté de la salle des associations.

En particulier le Club Amitié et Loisirs se plaint du manque d'entretien de cette salle lorsqu'il en prend possession le jeudi.

Ce club utilise les tables, les chaises et le réfrigérateur. Il doit les trouver propres. Comme chaque autre association utilisatrice.

Il a été rappelé à de nombreuses reprises que cette salle des associations devait être entretenue par ceux qui l'utilisent.

Il convient que chacun fasse un effort pour nettoyer, même après un seul passage, pour que chacun laisse les lieux dans l'état dans lequel il souhaiterait les trouver.

12 – DEMANDE D'ANNULATION DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Approbation de l'annulation d'une réservation de la salle des fêtes.

APPROBATION A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

- **1- Permanences adjoints :** un tableau des permanences a été mis en place. Chaque adjoints et le maire est de permanence pendant 1 mois.
- **2- Résultats financiers 2024 :** à ce stade de l'avancée de notre budget et des documents en notre possession, les résultats 2024 sont satisfaisants.
Des résultats plus définitifs seront présentés aux élus du Conseil lors d'une prochaine réunion d'élus « spéciale budget »
- **3- Projet Croix de Bois :** LFA nous a remis un avant-projet qui englobe tout le secteur Croix de Bois, chemin des Mouettes, lotissement, etc...
Il sera présenté prochainement aux membres des Commissions Voirie, Urbanisme, et Aménagement du Village.
Dans les grandes lignes, le secteur est divisé en plusieurs sous-secteurs, pour lesquels sont établies des estimations de coûts (aménagements voirie et enfouissement des réseaux secs) afin de permettre de phaser ce projet.
S'il n'était pas retenu pour ce mandat, il pourrait servir de base de réflexion pour le prochain mandat.
- **4- Projet lotissement terrain communal :** Un aménageur est intéressé et prêt à nous présenter un projet concernant l'implantation de logements sur le terrain situé à côté du local technique.
Il est rappelé que ce projet pourrait être une substitution au projet à côté de l'école actuelle, dans l'hypothèse où le terrain prévu serait déclassé, comme cela nous a été indiqué lors de la dernière mouture du PLUI qui nous a été présentée.
Il sera présenté prochainement aux membres des Commissions Urbanisme, et Aménagement du Village.
S'il n'était pas retenu pour ce mandat, il pourrait servir de base de réflexion pour le prochain mandat.
- **5- Etang de la Ronze :** le lundi 05 mai au matin aura lieu à Craintilleux une réunion organisée par le Conseil Départemental, concernant la validation du nouveau plan de gestion de l'étang et du bois de la Ronze, propriétés du Conseil Départemental.
Elle sera suivie l'après-midi d'un Copil Natura 2000 étangs du Forez.
- **6- Arrosage terrain agricole :** demande d'installation d'un compteur électrique pour installer une rampe d'aspersion .

REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE :

La loi nous demande de présenter la liste des décisions du maire. Cette liste est désormais jointe à la convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

Le Secrétaire de Séance



Frédéric CHAUX

Le Maire



Georges THOMAS